

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 janvier 2018 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S (procuration de BRUCHON D) - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M – FINANF – ARGOUD Y – POIPY L – BALLESTA P – LAMBERT C - ROUX G - COZ L - PINGET M.C - ANTUNES N - DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G

Absent (excusé) : BRUCHON D

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Déclaration préalable

- ♦ M. CHANTRE Eric : changement de deux fenêtres et d'une porte

Situation : 15, ruelle du puits

Le dossier étant situé dans le secteur « site patrimonial remarquable », il a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- ♦ M. DAVITIAN Laurent : piscine et pool-house

Situation : 193, chemin de la Perlande

Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France qui a émis un avis favorable et est en cours d'instruction à la communauté de communes du pays Roussillonnais. Les prescriptions habituelles seront formulées, notamment en matière de gestion des eaux.

1.2 : Permis de construire

- ♦ M. CHERPA Anthony : transformation d'un garage en pièce habitable

Situation : 70, chemin des Rivoires

Avis favorable

1.3 : Déclaration d'intention d'aliéner

- ♦ Parcelle AI 154 – 696, chemin de Barbarin

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien.

1.4 : Plan local d'urbanisme

- ♦ Le conseil municipal, après examen des avis transmis par les personnes publiques associées, et n'ayant pas eu de remarque particulière de la population, approuve la modification simplifiée N°3 du plan local d'urbanisme.

POINT N°2 : CULTURE - PATRIMOINE

2.1 : Aménagement au bourg de Revel

- ♦ La pose de l'enduit du mur, route des écoliers, et l'arase sont en cours.
- ♦ Les fondations ont été coulées pour le mur de soutènement.
- ♦ Le conseil municipal adopte à l'unanimité un avenant N°1 au marché de travaux, certaines modifications étant nécessaires en cours de chantier.

- Pour le lot 1 – terrassements

Option trottoir en béton sablé retenue

Avenant N°1 : - 32.696,00 € HT

Montant du marché initial : 422.816,60 € HT

Nouveau montant du marché 390.120,60 € HT (468.144,72 € TTC)

- Pour le lot 2 – sols bétons

Option trottoir en béton sablé retenue

Avenant N°1 : + 34.807,50 € HT

Montant du marché initial : 179.219,40 € HT

Nouveau montant du marché 214.026,90 € HT (256.832,28 € TTC)

- Pour le lot 3 – maçonnerie

Moins value sur clouage du mur

Démolition du mur noté H

Démolition et reconstruction du muret D en façade du parc

Avenant N°1 : + 3.835,00 € HT

Montant du marché initial : 115.589,37 € HT

Nouveau montant du marché 119.424,37 € HT (143.309,24 € TTC)

- Pour le lot 5 – serrurerie

Avenant N°1 : + 945,64 € HT

Mur route des écoliers : modification et remplacement des platines basses intermédiaires en plat filant toutes longueur et rajout de jambes de forces scellées dans le terrain naturel

Montant du marché initial : 24.810,10 € HT

Nouveau montant du marché 25.755,74 € HT (30.906,89 € TTC)

2.2 : Aménagement au bourg de Tourdan

♦ Archéologie préventive : La DRAC a prescrit un diagnostic d'archéologie préventive avant le début des travaux d'aménagement des bâtiments communaux au bourg de Tourdan. Une réunion est prévue la semaine prochaine pour la mise en œuvre du protocole par le service régional d'archéologie et l'INRAP.

♦ Les sondages géotechniques devraient quant à eux débuter fin janvier.

♦ Avant projet détaillé : l'avant projet détaillé est présenté au conseil municipal.

- Une arrivée électrique est à installer pour le futur local technique

- Le conseil municipal confirme son souhait de prévoir une allée dans l'axe du gîte pour pouvoir y accéder.

- Pour l'aménagement de la place, seules les parties indispensables seront réalisées dans un premier temps pour minimiser le coût du projet.

- ENEDIS et le SEDI seront contactés pour étudier le coût d'une suppression des poteaux électriques.

- les conditions d'alimentation en eau et assainissement des bâtiments ont été finalisées avec le syndicat des eaux Dolon Varèze.

Le conseil municipal, après délibération et prise en compte des observations formulées, valide l'APD présenté par 12 voix pour et 3 abstentions.

♦ La prochaine étape du dossier sera le dépôt de permis de construire, puis l'établissement des dossiers de consultation des entreprises.

POINT N°3 : FINANCES

3.1 : Point financier

- ♦ Madame BOUVERET rappelle les investissements réalisés en 2017. Les projets de travaux ou d'achat inscrits au budget ont pratiquement tous été réalisés ou sont en cours.
- ♦ Le budget primitif 2018 sera mis au vote le 28 mars.

POINT N°4 : ECOLE

4.1 : Rythmes scolaires

- ♦ Le conseil d'école va se réunir prochainement. Il abordera les rythmes scolaires à la prochaine rentrée et se prononcera pour le maintien des horaires actuels ou pour le passage à la semaine de 4 jours. Le Conseil Municipal est quant à lui favorable, à l'unanimité, au retour à la semaine de 4 jours. Cette position sera exprimée par les représentants de la commune, lors du vote sur ce sujet en conseil d'école.

POINT N°5 : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

- ♦ Une demande de subvention a été transmise au titre de la DETR pour un équipement informatique en mairie.

POINT N°6 : ELECTRICITE

6.1 : Eclairage public rue du bourg vieux

- ♦ Le conseil municipal valide le dossier de mise en valeur de l'éclairage public rue du bourg vieux, proposé par le SEDI. Le coût restant à charge de la commune se monte à 2.568 €.

6.2 : Eclairage de mise en valeur de l'entrée et du lavoir Est du bourg de Revel

- ♦ Le conseil municipal valide le dossier proposé par le SEDI qui prévoit un éclairage du lavoir et la mise en valeur de l'entrée Est du bourg, avec un équipement identique à celui de la montée de champ Romieu. Le coût restant à charge de la commune se monte à 987 €.

6.3 : Enfouissement basse tension et France Télécom rue du bourg vieux

- ♦ Le conseil municipal valide le dossier pour l'enfouissement BT/FT rue du bourg vieux, proposé par le SEDI. Le coût restant à charge de la commune se monte à 50.838 €.

POINT N°7 : PERSONNEL COMMUNAL

7.1 : Taux de promotion pour les avancements de grade

- ♦ Le conseil municipal doit fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant pour un même emploi, les conditions pour être nommés au grade supérieur, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce

grade. Par 11 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal décide de fixer ce taux à 100%, pour tous les grades présents dans la collectivité.

7.2 : RIFSEEP

♦ Le régime indemnitaire actuel du personnel doit être revu suite à la suppression de l'IAT et de l'IEMP que percevaient jusqu'à présent les agents. Ces primes sont remplacées par le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et de l'Engagement Professionnel). Le conseil adopte le principe de la transposition dans un premier temps, des primes annuelles perçues par les agents en primes mensuelles comme le prévoit le RIFSEEP.

POINT N°8 : DEVELOPPEMENT DURABLE

8.1 : Equipement photovoltaïque du local technique

♦ Un point a été fait sur la production des panneaux photovoltaïques du local technique.

2017 : 4715,746 kwh

Production provisoire 2018 : 474,958 kwh

Le coût de rachat étant de 0.2426 €, cet équipement photovoltaïque aura rapporté : 1144.04 € en 2017 et pour l'instant 115.22 € en 2018

Une partie importante a été consommée par l'école et viendra en déduction pour la facturation de l'électricité de ce bâtiment.

8.2 : Broyage

♦ Un questionnaire a été transmis aux habitants, concernant les pratiques actuelles en matière de gestion des déchets verts, et les besoins en cas de mise à disposition d'un broyeur par la commune.

8.3 : Permaculture

♦ La conférence sur la permaculture aura lieu le vendredi 23 février à 18 h 30 au foyer rural.

8.4 : Nettoyage de printemps

♦ La journée « nettoyage de printemps » est programmée pour le 10 mars.

POINT N°9 : DIVERS

9.1 : 100^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre

♦ L'association Renaissance, l'amicale des anciens combattants et la commune réfléchissent sur la manière de marquer le 100^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre.

POINT N°10 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Conseil communautaire du 18 décembre 2017

Points abordés

♦ **Activités économiques**

- requalification de la friche dite « PICHON » : demande de subvention
- requalification de la friche dite « PICHON » : adjudication des marchés de travaux
- ♦ **Finances**
- décisions modificatives n°3 budget général
- contrat de prêt : communauté de communes du territoire de Beaurepaire
- ♦ **Voirie**
- annulation des opérations sous mandat de la voirie 2017 : communes de St Barthélémy et Revel-Tourdan
- ♦ **Environnement**
- décisions modificatives N°2 : budget redevance incitative
- acquisition d'un compacteur à déchets : choix du prestataire
- avenant au marché de collecte des déchets ménagers
- Tarifs de la redevance incitative
- ♦ **Habitat - logement**
- dossiers FART

- ♦ **Petite enfance – enfance - jeunesse**
- convention de partenariat 2018 : BAFA
- ♦ **Equipements sportifs**
- rapport d'activités de la société assurant la surveillance de la piscine
- ♦ **Culture**
- mise en accessibilité du cinéma l'Oron à Beaurepaire : choix de la maîtrise d'oeuvre d'oeuvre
- informatisation des bibliothèques : demande de subvention
- ♦ **Administration**
- GEMAPI
- Personnel : avancement de grade
- Personnel : création de poste suite à promotion interne
- Trait d'union : subvention
- ♦ **Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du conseil communautaire**

Compte rendu détaillé consultable sur le site de la CCTB

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD